



Lac-Etchemin

Demande de démolition d'immeuble

Avis public de consultation

Est par le présent donné par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 2 mars 2021, à 19 h, ~~à la salle des délibérations au 208, 2^e Avenue à Lac-Etchemin~~ en visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de démolition suivante :

Nature et effets : Cette demande vise à permettre la démolition d'une résidence unifamiliale de reconstruire une autre résidence unifamiliale.

Identification du site concerné : 205, Chemin des Bégonias, lot numéro 3 602 003, zone 85-V, à Lac-Etchemin.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit (envoi postal ou courriel au munetchemin@sogetel.net), son opposition avec un argumentaire à l'attention de M. Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier, au bureau municipal, sis au 208, 2^e avenue, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0. Le directeur général/secrétaire-trésorier transmettra les oppositions reçues au Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles. Le comité, avant de prendre sa décision, considèrera les oppositions reçues.

Pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication sur le site internet et de la municipalité.

Donné à Lac-Etchemin, ce 27^e jour de janvier 2021.

Le directeur général/secrétaire-trésorier

Laurent Rheault, M.A.P, OMA